

MAIRIE DE CHAMPEAUX



COPIE

Monsieur le Préfet de Seine et Marne
A l'attention de Monsieur le Directeur
de Cabinet
Préfecture
77010 MELUN CEDEX
Fax : 01 64 71 76 06

CHAMPEAUX, le 20/05/2006

Objet : Collégiale St Martin de CHAMPEAUX

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Au cours de votre appel téléphonique du Vendredi 19 Mai concernant la fermeture de la Collégiale, vous m'avez fait connaître l'avis de Monsieur MOULIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, quant à son inquiétude sur la solidité de la structure et son refus d'engager sa responsabilité.

Cet avis, ne contredisant pas celui de la commission de sécurité, devrait donc entraîner la fermeture de la Collégiale.

Cependant, je dois attirer votre attention sur un événement prévu, comme chaque année, au mois de Juin ; il s'agit du Festival de CHAMPEAUX. Cette manifestation d'une solide réputation, préparée par l'Association Guillaume de CHAMPEAUX, demande d'importantes avances de fonds et un engagement moral des responsables.

Aussi et très exceptionnellement, je vous demande de bien vouloir autoriser son déroulement sous les conditions suivantes :

- Le responsable de la manifestation devra demander un avis préalable de la commission de sécurité.
- En ce qui concerne la Commune de CHAMPEAUX, je m'engage d'ici là sur les points suivants : l'installation d'une ligne téléphonique permettant l'appel des secours, la mise en place d'un plan d'intervention des secours, le signalement des issues de secours, la mise en place d'extincteurs vérifiés, la dépose du rideau de l'entrée, la dépose des éléments de bambous de l'entrée et la dépose des films plastiques de chantier.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur de Cabinet, l'expression de ma haute considération.



Yves LAGÜES-BAGET,
Maire